



Conseil économique et social

Distr. générale
2 décembre 2010

Original : français

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures
à prendre dans les domaines critiques
et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par Santé de la reproduction pour une maternité sans risque, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2011/1.



Déclaration*

Thème : Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent

1. Les notions de l'éducation et du développement sont intimement liées dans le cadre de l'aspiration à la survie et à une vie harmonieuse : l'éducation est un processus qui permet à une personne de développer ses capacités en vue d'atteindre son potentiel; le développement est la disponibilité et l'utilisation de ces capacités et potentiels.

2. Pour maintenir les progrès sur tous les objectifs du Millénaire pour le développement et pour la Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (SDRP), y compris l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, il convient de mettre davantage l'accent sur l'accès des filles à l'éducation.

3. Les faits démontrent, de manière croissante, que l'éducation des filles empêche la transmission intergénérationnelle de la pauvreté et favorise les progrès réalisés sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la SDRP, y compris sur la réduction de la mortalité maternelle et infantile, et l'accès à l'emploi décent. Les femmes éduquées ont moins d'enfants, et sont plus enclines à les envoyer à l'école. Il existe une corrélation entre l'éducation des mères et la réduction de la mortalité et morbidité maternelle et infantile.

4. L'éducation secondaire permet la réalisation d'autres droits, en habilitant les filles à bénéficier du développement social et économique. Les études ont démontré que les femmes ayant des années d'éducation supérieures à la moyenne au sein de la population ont des revenus supérieurs de 10 à 20 %.

5. Un obstacle majeur à l'inscription et à l'achèvement des études chez les filles est la violence à laquelle elles sont confrontées à l'école et sur le chemin de l'école. La présence d'enseignantes peut atténuer ce phénomène et créer des environnements scolaires plus sûrs pour les filles. En Afrique subsaharienne, la présence d'enseignantes a une corrélation avec le niveau supérieur d'inscription des filles à l'école primaire.

6. Il est crucial d'assurer que les filles reçoivent une éducation de qualité. Les programmes scolaires dépassés, qui dépeignent les femmes dans des rôles serviles, sont de nature à renforcer les inégalités entre les sexes. L'emploi et le contrôle des femmes sur la terre sont cruciaux pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en raison du fait qu'ils permettent de réduire la pauvreté et d'augmenter la sécurité alimentaire. Mais l'accès à ces ressources présente également des avantages importants pour les femmes : en contrôlant la terre, les femmes s'assurent une plus grande sécurité au niveau des moyens d'existence ainsi qu'un meilleur accès aux autres ressources, dont le crédit et les autres produits financiers, les graines et les services de vulgarisation. Dans les communautés rurales, la terre représente une valeur autant symbolique qu'économique, qui contribue au statut des femmes au sein de leurs communautés. Lorsqu'elles gagnent leur propre revenu, les femmes ont un poids plus important dans la prise de décisions au sein du ménage et ont la possibilité d'être moins exposées à la violence domestique. Nombre de femmes se voient cependant dénier tant un emploi décent que le contrôle sur la terre.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

7. On estime par exemple qu'au niveau mondial, les femmes fournissent 70 % à 90 % des soins aux personnes vivant avec le VIH/sida, travail qui vient suppléer les systèmes de santé défaillants, mais demeure généralement non reconnu et non appuyé. À l'horizon d'une telle analyse, il est à souligner qu'au Niger, l'accès à l'éducation peut s'apprécier au moyen de deux indicateurs : l'effectif des élèves nouvellement inscrits et le taux brut de scolarisation.

8. En 2007-2008, le nombre de nouveaux inscrits en première année de primaire (cours d'initiation) était de 342 360 enfants. Il était de 158 600 enfants en 2000-2001, soit un accroissement annuel moyen de 10 %. L'effectif des filles nouvellement inscrites est de 155 057 contre 187 303 pour les garçons. La proportion des filles dans les inscriptions est ainsi passée de 40,7 % en 2000 à 45 % en 2008. Ce gain en termes de scolarisation des filles est encourageant.

9. Le taux brut de scolarisation (le nombre d'enfants, quel que soit leur âge, inscrits en primaire rapporté au nombre d'enfants d'âge scolaire multiplié par 100) était de 63 % en 2007-2008. Il était de 34 % en 1999-2000, ce qui représente un accroissement remarquable de 29 points. En 2007-2008, le taux brut de scolarisation était de 54 % pour les filles contre 72 % pour les garçons. Bien que le taux brut de scolarisation des filles ait progressé régulièrement (41 % pour les garçons et 27 % pour les filles en 1999-2000), l'iniquité entre les filles et les garçons a augmenté : l'écart de taux brut de scolarisation entre les deux sexes s'est creusé, passant de 14 à 20 points de pourcentage puis à 18 points en 2007-2008. Ce fléchissement positif de deux points est lié essentiellement à la réduction de l'écart au niveau des inscriptions en première année. Le taux brut de scolarisation en milieu rural a fortement augmenté, réduisant l'écart dans le taux brut, selon le milieu de résidence, passant de 19 points en 2000-2001 à 15 points en 2007-2008.

10. Malgré les avancées enregistrées en termes de scolarisation des filles, l'écart absolu s'est creusé entre filles et garçons, et les filles réussissent un peu moins que les garçons. Les disparités s'accroissent entre l'enseignement primaire, où elles représentent presque la moitié des effectifs, et le deuxième cycle du secondaire où elles ne sont plus qu'un cinquième des effectifs.

11. Le secteur de l'enseignement et de la formation professionnelle et technique est plus hétérogène. En 2007-2008, les institutions de formation technique et professionnelle accueillent 13 379 élèves, soit 8 % des élèves du secondaire. Les filles sont au nombre de 7 222, soit 54 %, contre 6 157 garçons, soit 46 %.

12. En 2006-2007, la population cible pour ce type d'enseignement était estimée à 294 546 élèves. Cette proportion des effectifs de l'enseignement et de la formation professionnelle et technique dans l'enseignement secondaire était de 2,5 % en 2004-2005. Les effectifs dans la filière tertiaire et industrielle en 2007-2008 ne représentent que 31 % et 23 %. Les filles représentent 38,5 % dans le tertiaire contre 8,5 % dans le secteur industriel.

13. Les coûts très élevés de ce type d'enseignement, le caractère théorique des apprentissages et le manque de débouchés immédiats et d'organisation des filières professionnelles pour l'installation des diplômés à leur compte expliquent vraisemblablement ce recul. Quant à l'enseignement supérieur, en 2007-2008, les inscrits dans les deux universités du pays sont : pour l'Université Abdou Moumouni de Niamey, 9 500 inscrits, dont 17 % de jeunes femmes et pour l'Université islamique de Say, 1 050 inscrits, dont 18 % de jeunes femmes.

14. En milieu urbain comme en milieu rural, l'utilisation de l'Internet est très faible en général, notamment parmi les femmes et les enfants. L'ensemble de ces facteurs, en particulier dans les localités éloignées du pays, constitue des éléments de restriction pour les femmes et les enfants. En 2008, le taux d'utilisation de l'ordinateur est quasi nul chez les enfants de 7 à 12 ans, et de 0,4 % chez les enfants de 13 à 18 ans. L'ordinateur est rare et quasi inexistant dans les ménages. En 2004, moins de 1 % des ménages possèdent cet outil moderne.

15. L'écart entre les hommes et les femmes dans la vie économique est très important. Le diagnostic de la situation des femmes dans le domaine du développement équitable fait ressortir un certain nombre de tendances négatives qui inhibent les efforts entrepris en leur faveur. Beaucoup des textes juridiques ont été certes adoptés, mais des pratiques persistantes entravent l'atteinte des objectifs fixés.

16. La proportion de femmes considérées comme inactives montre la précarité des conditions de vie des femmes. Moins de la moitié des femmes exercent une activité économique. Elles travaillent dans le secteur primaire et leur présence dans le secteur tertiaire a légèrement augmenté. La quasi-totalité des femmes travaillent dans le secteur informel.

17. Les femmes se concentrent sur le secteur informel pour créer leurs propres emplois; elles sont fortement présentes dans l'agriculture, l'élevage, l'artisanat et le commerce, cependant, leur accès aux moyens de production (propriété, crédit, information et encadrement) est limité. L'existence de structures d'appui technique, financier et d'encadrement montre la disponibilité de l'État et des partenaires à appuyer l'entrepreneuriat féminin. Toutefois, ces efforts sont fortement contrecarrés. Des pratiques défavorables aux femmes sur la propriété et l'héritage constituent des contraintes pour avoir un capital. La pauvreté leur impose de participer aux dépenses du ménage plus que de développer leur activité.

18. L'accès à l'emploi et aux moyens de production est caractérisé par des inégalités. Au vu de cet état des lieux de l'écart entre l'homme et la femme dans la vie économique, des faibles possibilités qui lui sont offertes et compte tenu de sa faible participation à l'activité économique, le problème majeur qui se dégage est la faible insertion socioéconomique des femmes.

19. En effet, l'accès à un emploi décent sous-tend la justice pour les femmes, mais les emplois précaires et les écarts entre les revenus des hommes et des femmes sont des caractéristiques persistantes des marchés du travail pour les femmes des pays développés comme des pays en développement.